

Assemblée Générale du 29 juin 2018

Vœu relatif au fonctionnement du Bureau Directeur Départemental

Ce vœu est déposé par la Commission Départementale Statuts et Règlements après approbation du Bureau Directeur Départemental du 22 mars 2018.

MOTIVATION DU VOEU

Pour pallier l'absentéisme de certains membres et permettre au BDD de prendre les décisions nécessaires à son fonctionnement, il est proposé d'abaisser le quorum. A ce jour, il est de la moitié des membres (potentiellement 7). Il est proposé de l'abaisser à 5.

CONSTITUTION DU VOEU

Il est proposé de modifier le premier alinéa du paragraphe **7.4.2 Quorum** des Statuts du Comité Départemental par le texte suivant :

La présence d'au moins 5 membres du BDD est nécessaire pour la validité des délibérations. [...]

Le reste du texte demeure inchangé.

